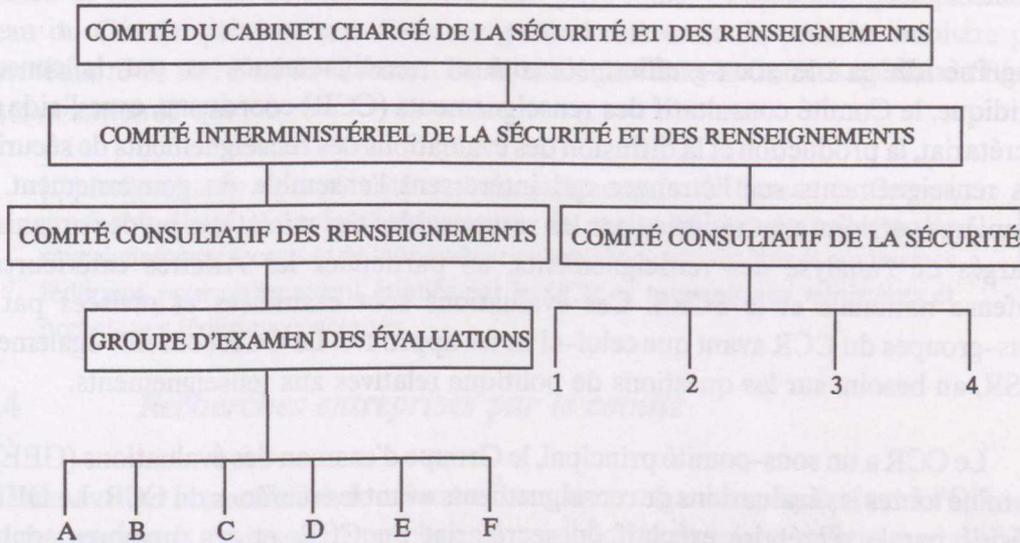


TABLEAU 5.1
STRUCTURE DES COMITÉS CHARGÉS DE LA SÉCURITÉ
ET DES RENSEIGNEMENTS



LÉGENDE

A-F = GROUPES SPÉCIAUX D'EXAMEN

(NOMBRE INCONNU, SUJETS INCONNUS)

- 1 = COMITÉ CHARGÉ DE L'ANTITERRORISME
- 2 = COMITÉ CONSULTATIF DE L'ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ
- 3 = COMITÉ SUR LES COMMUNICATIONS PUBLIQUES
- 4 = GROUPE D'ÉVALUATION DES MENACES EXCEPTIONNELLES

Le Comité du cabinet chargé de la sécurité et des renseignements (CCSR) existe depuis 1963. Apparemment, il ne se réunit pas régulièrement, mais il est plutôt convoqué lorsque des questions particulières lui sont renvoyées.

Le Comité interministériel de la sécurité et des renseignements (CISR) est le comité principal composé de hauts fonctionnaires. Présidé par le secrétaire du Cabinet, il comprend les sous-ministres des principaux ministères et organismes qui jouent un rôle dans les questions de sécurité et de renseignement. Il est chargé d'examiner les projets de politiques qui intéressent les ministères et d'élaborer des politiques pour le CCSR.

Le Comité consultatif des renseignements (CCR) et le Comité consultatif de la sécurité (CCS) relèvent du CISR.

Sous la présidence du sous-solliciteur général, le Comité consultatif de la sécurité (CCS) est chargé des questions de sécurité qui ont une incidence sur toute l'administration fédérale. Il dispose d'un petit secrétariat. Il participe à la formulation des mesures de sécurité qui ont une portée interministérielle. Il conseille le CISR sur les besoins et les priorités en matière de sécurité. Il délègue certaines de ses fonctions à